

COMMUNIQUE DE PRESSE

MaPrimeAdapt' : la FFB crée la marque ProAdapt

Afin d'aider ses artisans et entrepreneurs adhérents à se préparer au nouveau marché destiné aux seniors et aux personnes en situation de handicap et à s'informer sur le dispositif MaPrimeAdapt', la FFB propose une démarche simplifiée et gratuite, « ProAdapt », accessible depuis le site www.ffbatiment.fr.

Cette démarche accessible en ligne se compose :

- d'un parcours de sensibilisation à réaliser à distance d'une durée d'environ 4 à 5 heures, avec possibilité de le faire en plusieurs fois ;
- d'une charte d'engagement à signer par le dirigeant de l'entreprise à l'issue du parcours, avec l'attribution du droit d'usage de la marque ProAdapt ;
- de ressources documentaires dont notamment un calepin technique sur les travaux d'adaptation des logements existants.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le dispositif MaPrimeAdapt' vise à financer des travaux d'adaptation du logement afin de permettre au plus grand nombre de vivre à domicile le plus longtemps possible. Construite sur le modèle de MaPrimeRenov', MaPrimeAdapt' est gérée par l'Anah (Agence nationale de l'habitat) et permet de prendre en charge de 50 à 70 % du montant HT des travaux pour adapter les logements dans la limite de 22 000 euros de travaux, soit un plafond de subventions de 15 400 euros.

Olivier Salleron, président de la FFB « *S'acquitter de ses obligations envers nos seniors est un devoir fondamental. Il n'y a pas une définition unique du logement adapté puisque les travaux nécessaires dépendent des besoins de chaque sénior. La proximité de nos artisans et entrepreneurs des territoires permet de répondre à ce défi sur mesure.* »